



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Service émetteur : Pôle Animation des Politiques Territoriales de Santé Publique  
Unité prévention et promotion de la santé environnementale

Affaire suivie par : Antonia Pérez  
Courriel : [ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr)  
Téléphone : 04 66 76 80 38  
Réf. :  
Date : 13/07/2021

Monsieur Le Président  
REAAL  
2 rue Michelet - Bâtiment Atome  
30100 ALES

**Objet : Eau destinée à la consommation humaine – restriction d’usages ponctuelle**  
Réseau Corbès.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, le résultat de l'analyse réalisée sur le réseau de Corbès, le 3/06/2021, met à nouveau en évidence une teneur en arsenic de 12 µg/L, supérieure à la limite de qualité (10 µg/L).

Un suivi analytique régulier de ce paramètre est nécessaire tout au long de l'année, et particulièrement en saison estivale, compte tenu de la périodicité des dépassements déjà relevés. Dans cet objectif, vous avez mis en place une autosurveillance et le contrôle sanitaire réglementaire a été adapté afin d'assurer la meilleure complémentarité entre ces deux dispositifs.

**L'eau de ce réseau est actuellement impropre à la consommation.**

Je vous rappelle qu'il convient :

- d'informer les usagers de ne pas utiliser l'eau pour la boisson et la préparation des aliments,
- de distribuer de l'eau embouteillée à vos usagers,
- de nous informer sur la méthode de communication (courrier, téléphone, autre) choisie pour prévenir la population de cette restriction et de bien vouloir procéder à des affichages sur des points stratégiques de passage.

La levée de cette restriction ne pourra être effectuée qu'après un prélèvement de recontrôle conforme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la préfète  
et par délégation,  
Le directeur de la délégation départementale du Gard

  
Claude Rols